

## CONCOURS 1<sup>RES</sup> ŒUVRES! 2022 DE BMO

Promoteur : BMO Groupe financier

### Concours 1<sup>RES</sup> ŒUVRES! EN BREF

(Pour obtenir des précisions, veuillez consulter les questions 1 à 7 ci-dessous)

#### PROFIL

Concours d'envergure nationale « sur invitation » s'adressant aux étudiants en arts visuels. Attribution de 13 prix régionaux de 7 500 \$ et d'un prix national de 15 000 \$. Les établissements d'enseignement peuvent inviter trois étudiants admissibles de chacun de leurs programmes d'arts visuels à participer au concours.

#### QUI

Sont admissibles les étudiants de niveau postsecondaire qui sont inscrits au programme de premier cycle en arts visuels et qui sont censés recevoir leur diplôme en 2022.

#### QUOI

Dessins, estampes, photographies, peintures, techniques mixtes et œuvres en 3D conçus à l'aide des matériaux suivants : textiles, plastiques, pierre, métal, verre, céramique, cuir, fourrure, broderie perlée et bois. Les moyens d'expression temporels dont la vidéo, le film, les diapositives, l'audio et les technologies informatiques. La dimension des œuvres en 2D ne doit pas excéder 100 po (environ 254 cm) de hauteur ou de largeur et celle des créations en 3D, y compris les installations, ne doivent pas dépasser 80 po (environ 203 cm) de hauteur, de largeur ou de profondeur.

#### COMMENT

Remplir le formulaire de participation au concours 1<sup>res</sup> Œuvres! et joindre un énoncé de démarche artistique, la description de l'œuvre proposée et des photos de l'œuvre dans le format spécifié. Les documents d'appui vidéo et audio doivent être soumis par l'intermédiaire de VIMEO (<https://vimeo.com>). Les fichiers doivent y demeurer jusqu'au 31 juillet 2022.

#### OÙ

Envoyer vos œuvres [1st.Art@bmo.com](mailto:1st.Art@bmo.com)

#### QUAND

Présenter le dossier de candidature au plus tard le **15 mai 2022**.

## RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES RÉGISSANT LE CONCOURS QUESTIONS ET RÉPONSES

### 1. QU'EST-CE QUE LE CONCOURS 1<sup>RES</sup> ŒUVRES! DE BMO?

Le concours 1<sup>res</sup> Œuvres! de BMO célèbre les réalisations exceptionnelles d'étudiants en arts visuels de chaque province et territoire du pays.

Les établissements d'enseignement canadiens qui offrent des programmes d'études postsecondaires en arts visuels (attestation, diplôme d'études collégiales ou formation universitaire allant jusqu'au baccalauréat inclusivement) sont invités à sélectionner trois étudiants qui en sont à la dernière étape ou à la dernière année de tels programmes, et à leur faire remplir un formulaire de participation, accompagné d'images numériques d'une œuvre d'art récente (voir les autres détails ci-dessous, à la question 3). Les établissements d'enseignement qui offrent plus d'un programme d'études en arts visuels peuvent choisir trois étudiants dans chacun de ces programmes. Par exemple, un établissement qui offre à la fois un baccalauréat en arts plastiques et un diplôme en arts graphiques ou arts visuels peut choisir six étudiants qui pourront soumettre un formulaire de participation au concours, soit trois par programme. De même, si un établissement offre des programmes spécialisés dans différents médias, p. ex. photographie, dessin, peinture, arts d'impression, sculpture, etc., trois finissants de chaque programme peuvent être sélectionnés pour soumettre une demande au concours 1<sup>res</sup> Œuvres! de BMO.

Une œuvre sera choisie dans chaque province et territoire, et les lauréats régionaux – dont le nombre pourrait atteindre 13 – recevront un prix de 7 500 \$ chacun. Un lauréat national sera également désigné; dans son cas, le prix sera de 15 000 \$. Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent pas être cédés ni transférés.

En plus de leur prix, tous les lauréats se verront offrir un voyage à Toronto, toutes dépenses comprises, afin qu'ils puissent être présents au vernissage de l'exposition 1<sup>res</sup> Œuvres! (voir la question 5 ci-dessous). BMO expédiera les œuvres retenues de tous les lauréats à Toronto pour l'exposition 1<sup>res</sup> Œuvres! Toutes les œuvres seront retournées après l'exposition, à moins que d'autres dispositions ne soient prises par BMO et les artistes.

## **2. QUI EST ADMISSIBLE?**

Pour être admissibles au concours 1<sup>res</sup> Œuvres! de BMO, les étudiants doivent avoir été sélectionnés par les responsables, professeurs ou administrateurs de leur établissement et être censés obtenir en 2022 le diplôme lié à leur programme en arts visuels. Ce programme peut être offert par un collège, une école d'art, un cégep ou une université. Le concours s'adresse aux étudiants engagés à temps plein ou à temps partiel dans un programme d'études postsecondaires menant à une attestation, à un diplôme d'études collégiales ou à un diplôme universitaire allant jusqu'au baccalauréat inclusivement; les étudiants des niveaux maîtrise et doctorat ne sont pas admissibles. Les candidats ne peuvent participer au concours qu'une seule fois.

Ne sont pas admissibles au concours les employés des agences de promotion, les employés de BMO Groupe financier, les membres de leur famille ainsi que les personnes avec lesquelles ils habitent.

## **3. COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS?**

Les étudiants qui sont invités à participer au concours par les responsables, professeurs ou administrateurs de leur établissement doivent faire parvenir le formulaire de participation au concours 1<sup>res</sup> Œuvres!, dûment rempli et accompagné des documents requis, à la conservatrice de la collection d'œuvres d'art de BMO Groupe financier, au plus tard le **15 mai 2022** (voir l'adresse ci-dessous, à la question 6).

### **LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT COMPORTER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

1. La formule de soumission doit être dûment remplie et comprendre une description complète de l'œuvre soumise, dont le titre, le médium, la taille et la durée, ainsi qu'un énoncé de 100 à 250 mots portant sur votre travail en général et sur l'œuvre précise.
2. Des images numériques de l'œuvre présentée, dont le nombre de pixels ne dépasse pas 3 000, peu importe la direction, et dont la taille du fichier n'excède pas 10 Mo, doivent être jointes sous forme de fichiers JPG. En respectant ces spécifications, veuillez fournir (1) une image de l'ensemble de l'œuvre, (2) une image de certains détails et, dans la mesure du possible, (3) une image de l'œuvre installée au mur, etc. Les fichiers audio peuvent être soumis sous forme de fichiers MP3 ou de vidéos pour présenter du contexte au jury. N'utilisez pas les sites Web de partage de fichiers
3. Les vidéos, sont soumises par l'intermédiaire de VIMEO et doivent y demeurer jusqu'au 31 juillet 2022. Veuillez fournir une image fixe haute résolution de la vidéo qui pourrait être utilisée pour présenter votre travail, si votre œuvre est sélectionnée comme gagnante.
4. Votre candidature doit être envoyée par un représentant de votre établissement d'enseignement avant le 15 avril 2022 confirmant l'année d'obtention du diplôme ou de fin du programme d'études en arts. L'année en question doit être 2022 pour que vous soyez admissible au concours de cette année. Les étudiants ne peuvent participer au concours qu'une fois qu'ils ont obtenu leur diplôme.

Les formulaires de participation sont envoyés aux établissements d'enseignement au début de janvier 2022. Les documents nécessaires pour soumettre une candidature peuvent aussi être téléchargés du site Internet de BMO, à l'adresse suivante **1resoeuvres.bmo.com**

## **4. QUELLES SONT LES DIRECTIVES RÉGISSANT LA SOUMISSION DES ŒUVRES D'ART?**

Les candidats sont invités à présenter une œuvre récente qu'ils ont créée au cours de la dernière année. Les restrictions suivantes s'appliquent à la taille et aux matériaux des œuvres : la dimension acceptable des créations (non encadrées) en 2D ne doit pas excéder 100 po (environ 254 cm) de hauteur ou de largeur, et celle des œuvres en 3D, 80 po (environ 203 cm) de hauteur, de largeur ou de profondeur. Les œuvres en 2D, notamment les dessins, les photographies et les estampes (p. ex. gravures, lithographies, techniques mixtes) ainsi que les tableaux (p. ex. pastels, huiles, acryliques, aquarelles, techniques mixtes), peuvent être réalisées sur papier, toile, textile ou planche. Les matériaux suivants peuvent servir à la composition de créations en 3D : textiles, plastiques, pierre, métal, verre, céramique, cuir, fourrure, broderie perlée et bois. Pour le moment, nous ne pouvons accepter que les documents liés aux œuvres performatives propres à un site et celles qui dépassent les limites de taille.

## **5. QUAND ET COMMENT LES LAURÉATS DU CONCOURS 1<sup>RES</sup> ŒUVRES SERONT-ILS DÉSIGNÉS? QUE SE PRODUIRA-T-IL ENSUITE?**

Le processus de sélection des lauréats aura lieu en juillet 2022. Les membres du comité de sélection examinent les documents numériques présentés par les candidats et évaluent chaque œuvre d'art selon ses mérites artistiques et techniques. Ils sélectionnent un lauréat pour chaque province et territoire ainsi qu'un lauréat national, soit un total potentiel de 14 lauréats si toutes les provinces et tous les territoires présentent des candidats.

Les lauréats sont avisés dans un bref délai de la décision du comité de sélection. Le nom des lauréats de l'édition 2022 du concours 1<sup>res</sup> Œuvres! de BMO sera publié dans une annonce qui aura lieu à l'automne 2022. Les œuvres gagnantes seront exposées à Toronto, à l'automne 2022 (les détails restent à déterminer).

Toutes les décisions concernant ce concours et la sélection des lauréats relèvent de BMO Groupe financier et sont définitives et sans appel. Les dossiers de candidature deviennent la propriété de BMO Groupe financier et aucun n'est retourné au candidat.

## **6. OÙ DOIS-JE ENVOYER MON DOSSIER DE CANDIDATURE AU CONCOURS 1<sup>RES</sup> ŒUVRES?**

Les formulaires de participation, accompagnés des documents demandés peuvent être envoyés **en tout temps avant la date limite du 15 mai 2022** à [1st.Art@bmo.com](mailto:1st.Art@bmo.com)

Tous les documents, y compris les images numériques, peuvent être soumis par courriel. N'utilisez pas les sites Web de partage de fichiers. Toutes les images et tous les documents à l'appui doivent être clairement identifiés au nom du candidat et de son établissement d'enseignement. Veuillez soumettre vos questions relativement au processus de soumission des dossiers de candidature à 1<sup>res</sup> Œuvres! de BMO.

Les dossiers transmis sans mise en candidature, qui sont incomplets, illisibles, endommagés ou qui ne se conforment pas ou ne satisfont pas à l'une ou l'autre des conditions des Règlements et directives peuvent être considérés non admissibles par BMO Groupe financier ou par les membres du comité de sélection. BMO Groupe financier se dégage de toute responsabilité à l'égard des dossiers de candidature qui pourraient être égarés, mal adressés, retardés ou détruits, ou de toute erreur typographique, ou de toute autre erreur de production ou de distribution.

## **7. COMMENT VAIS-JE SAVOIR SI JE FAIS PARTIE DES LAURÉATS?**

BMO Groupe financier communiquera avec les lauréats aussitôt que possible lorsque les résultats auront été déterminés en juillet 2022, en utilisant les numéros de téléphone ou autres renseignements qui figurent sur leur formulaire de participation. Veuillez noter que chaque candidat doit certifier sur le formulaire de participation qu'il est l'auteur de l'œuvre présentée, et ne viole pas les lois sur le droit d'auteur, y compris la reproduction ou l'utilisation non autorisée de musique, texte, images, etc., et qu'il a lu les Règlements et directives régissant le concours 1<sup>res</sup> Œuvres! et qu'il déclare s'y conformer, et qu'il autorise BMO Groupe financier et (ou) ses agences de publicité à utiliser le matériel soumis sans autre rémunération.